



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Objecteurs de conscience

Question écrite n° 11127

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les inquietudes ressenties par les objecteurs de conscience a la suite du projet de refonte du service national civil. Il lui demande quelle place ce service - d'une duree de dix mois - tiendra face au service civil des objecteurs de conscience, maintenu a vingt mois, et notamment si la decision de mettre a la charge des associations ou collectivites une participation de 15 p. 100 ne limitera pas le nombre des organismes qui pourront assumer cette charge financiere et, de ce fait, le nombre des objecteurs qui, par ailleurs, s'estiment lésés de la non-reevaluation de leur indemnité depuis plusieurs années.

Texte de la réponse

Le ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville est tout a fait conscient de l'embarras suscite par l'adoption du principe de la participation des associations agreees qui accueillent des objecteurs de conscience, aux frais de prise en charge de cette categorie d'appelés, notamment du fait de la rapidite avec laquelle la lettre circulaire du 6 octobre dernier a ete envoyee aux associations concernees. Afin d'etudier la situation ainsi creee, des contacts ont ete pris avec les associations qui beneficent de la mise a disposition de ces jeunes, et une consultation a ete organisee avec l'ensemble des partenaires ministeriels concernees par cette question. Une reflexion est donc actuellement engagee sur ce dossier ; elle devrait en permettre l'evolution prochaine.

Données clés

Auteur : [M. Rodet Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11127

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 677

Réponse publiée le : 4 avril 1994, page 1637